



MUNICIPALITÉ SAINT-LUCIEN

TRAVAUX ROUTIERS 2020 ROUTE DU PONT

PROJET

Les travaux consistent à la pulvérisation rechargement et au pavage de la route du Pont sur une longueur de 1 200 mètres, au remplacement et à la réfection de deux ponceaux ainsi qu'à la réfection ponctuelle de chaussée.

À compter du mercredi 12 août 2020, les documents relatifs à cet appel d'offres peuvent être obtenus en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web, www.seao.ca en stipulant le numéro de référence 191-02356-00. Les documents sont disponibles au coût établi par le SEAO. La facturation pour l'impression et la livraison seront effectuées par SEAO. Les plans et devis sont non remboursables.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec et au Canada, et dans les territoires visés par l'accord sur le commerce intérieur (A.C.I.), et qui ont obtenu **à leur nom**, par l'intermédiaire du S.E.A.O, le devis technique du projet émis par le maître de l'ouvrage. Les soumissions scellées devront parvenir aux bureaux du maître de l'ouvrage, situé au 5280, 7^e Rang, Saint-Lucien à l'attention de monsieur Alain St-Vincent-Rioux, directeur général, **avant 11 heures, le jeudi 3 septembre 2020**. Sur l'enveloppe, la mention « Pulvérisation rechargement et pavage de la route du Pont - 2020 » devra être inscrite ainsi que le nom du soumissionnaire.

L'ouverture des soumissions se fera à 11 heures, le jeudi 3 septembre 2020, aux bureaux de la municipalité du Saint-Lucien situés au 5280, 7^e Rang, Saint-Lucien. L'ouverture des soumissions s'effectuera en présence de deux (2) témoins qui n'ont aucun intérêt dans le contrat et de ceux qui ont soumissionné ou de tout autre public.

Le soumissionnaire doit prendre connaissance de la politique de gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Lucien, cette politique fait partie intégrante de tout appel d'offres lancé par la municipalité de Saint-Lucien, tous les soumissionnaires doivent obligatoirement s'y conformer, sous peine de sanction pouvant aller jusqu'au rejet de la soumission et à la résiliation du contrat.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec Monsieur Simon Arsenault, responsable des travaux publics, par courriel à voirie@saint-lucien.ca. La municipalité de Saint-Lucien ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais ou obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Alain St-Vincent-Rioux, directeur général
7 Août 2020